



La vie du conseil municipal

Synthèse de la séance du 21 février 2012

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash délibérations

✓ **Délibération n° 01/02/12 Finances communales – Rapport sur les orientations budgétaires** Conformément aux textes en vigueur, un débat sur les orientations budgétaires doit intervenir lors d'une séance publique du Conseil municipal, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. *Les membres du Conseil municipal prennent unanimement acte du rapport.*

✓ **Délibération n° 02/02/12 Personnel communal :**
- Créations et suppressions de poste
- Création de poste - Modification de la durée hebdomadaire d'un adjoint technique 2^{ème} classe – Services techniques
- Régime indemnitaire - Mise à jour de la délibération cadre n°10/05/11 du 31 mai 2011
- Création d'un poste dans le cadre du dispositif de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Service de l'animation socioculturelle
Dans le cadre de la gestion du personnel communal, et pour tenir compte de l'avancement de grade de certains agents, il convient de créer certains postes. Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé de supprimer les postes anciennement occupés par ces agents. Il est proposé de modifier la durée hebdomadaire d'un adjoint technique 2^{ème} classe et de mettre à jour de la délibération cadre relative au régime indemnitaire. Enfin, le Conseil municipal est amené à créer un poste dans le cadre du dispositif de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour le Service de l'animation socioculturelle. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 03/02/12 Financement chantier de bénévoles 2012 – Restauration de la chapelle des Pénitents Blancs.** Il est proposé par cette délibération de programmer une opération de chantier de bénévoles afin de restaurer la chapelle des Pénitents Blancs au cours de l'été 2012. Cette opération sera réalisée par l'Association Alpes de Lumière qui a estimé le montant des dépenses à 6 000 € et 2 940 € correspondant à l'hébergement et aux matériaux. La commune paiera directement le montant réel des sommes dépensées pour ces deux postes de dépenses. Le Conseil municipal est donc amené à autoriser monsieur le maire à signer la convention ainsi que le certificat administratif et la fiche projet qui accompagnent la convention. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 04/02/12 Crèche ADALE – Convention de réservation et d'occupation de place en crèche – Autorisation de signature.** Devant la pénurie de structures d'accueil adaptées aux jeunes enfants, les crèches ADALE ont souhaité réserver des berceaux dans certaines de leurs crèches qui puissent bénéficier aux enfants des salariés des entreprises environnantes ainsi qu'aux communes voisines qui souhaitent faire bénéficier leurs administrés des services de la crèche. La commune souhaiterait pouvoir bénéficier d'une place à temps plein au sein de la crèche ADALE « Les Petits Princes », située dans zone des Paluds à Aubagne. Pour ce faire, il est donc proposé par cette délibération d'autoriser monsieur le maire à signer avec les crèches ADALE la convention de réservation et d'occupation de place. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 05/02/12 Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un Raid VTT Sainte Baume** Le service de l'animation socioculturelle propose d'organiser un Raid VTT Sainte Baume, du mercredi 2 mai au vendredi 4 mai 2012 inclus, en direction des 20 jeunes de l'accueil de loisirs, âgés de 11 à 17 ans. Il appartient au Conseil de fixer les tarifs qui seront demandés aux familles des enfants qui participeront à ce raid, sachant que, par principe, la commune participe aux activités à caractère culturel ou sportif organisées par ses services en direction de la jeunesse locale. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

tionnement, nous dégageons donc 37 260,02 €, auxquels il faut ajouter 90 956 € au titre du FCTVA, 40 000 € (estimé) de TLE et 25 000 € du produit de la vente de foncier à SFR. Cela nous donne une CAF nette de 193 216 €, sans excédent de fonctionnement transféré. Si nous parvenons à dégager un excédent à la section de fonctionnement, hors amortissements, cela augmentera d'autant notre CAF nette. C'est l'objectif qui peut justifier l'augmentation de la fiscalité proposée.

Le contrat départemental 2012. Monsieur le maire souligne que nos engagements contractuels pour l'exercice 2012 se présentent comme suit : cuisine centrale + cuisine satellite + restaurant du stade, soit 1 789 700,38 € dont 963 943 € de subvention. A cela, monsieur le maire affirme qu'il convient d'ajouter 3 dossiers éligibles au dispositif départemental des travaux de proximité, d'un montant maximum de 90 000 € TTC : un dossier dans le cadre du P.A.V.E, un dossier bâtiments communaux (la verrière des Arcades, la restauration de la chapelle des pénitents...) et un dossier voirie et réseaux, subventionnés à hauteur de 80% de la dépense HT, soit : 75 250 X 3X 80%=180 600, soit un différentiel à la charge de la commune de : 89 400, dont 44 250 de TVA, soit 45 150 € de besoin de financement. Notre besoin de financement total est donc de : 825 757 + 89 400 - 193 216 – 293 295 – 44 250 = 384 396€ + 337 545€ de TVA.

En conclusion, de deux choses l'une, selon monsieur le maire, soit nous obtenons l'emprunt correspondant au besoin de financement total et une avance sur récupération de la TVA, et nous réalisons nos engagements ; ou nous n'obtenons qu'un financement partiel par l'emprunt, et nous faisons et assumons le choix de différer une partie du programme, soit nous optons pour un autre type de financement qui existe : la cession foncière.

Monsieur le maire ayant terminé l'exposé de ce rapport propose que le débat soit ouvert. Madame Lognos demande alors quelles pourraient-être ces cessions foncières ? Monsieur le maire expose les deux possibilités foncières qui pourraient se présenter : soit céder un terrain communal à proximité de l'école Jean-Claude Molina et qui est constructible à taux plein, lequel rapporterait un gain de 400 000 €, soit céder une partie communale entre l'école Paul et Suzanne Chouquet et le parking des Tapednié afin de permettre l'édification d'un immeuble avec possibilité de rétrocession du rez-de-chaussée du bâtiment à la commune, ce qui rapporterait aussi un gain de 400 000 €. Ces deux cessions ne constituent bien entendu qu'une option car rien n'est décidé à ce jour. Monsieur le maire souhaite ensuite revenir sur le problème des fouilles qui se font actuellement sur le terrain de la future Zac des Vigneaux. Si les fouilles ne touchent pas le stade, son revêtement synthétique sera réalisable et il conviendra alors de

programmer ce dernier au lendemain du tournoi des débutants afin que le terrain soit opérationnel en septembre. D'après les renseignements qui sont en notre possession, ajoute-t-il, ce serait une découverte considérable selon les archéologues. Monsieur le maire mentionne que la seule opération obligatoire pour 2012 sera la cuisine centrale afin de ne pas avoir de reproches de l'ARS. Madame Lognos souligne que les cessions foncières représentent certes de la spéculation mais qu'il est ennuyeux que la commune se démunisse ainsi. Monsieur Gubler se montre favorable à céder éventuellement le terrain communal à proximité de l'école Jean Claude Molina qui a été acheté à bas prix. Selon lui, la seconde cession foncière est incomparable et cela serait dommage de s'en démunir. Monsieur Quinard souhaiterait des précisions quant aux travaux de rénovation de la chapelle des Pénitents pour lesquels il est en train de préparer une demande de subvention au SMED 13 dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux et d'amélioration esthétique. Monsieur le maire répond que dans le cadre de la préservation du patrimoine, la commune a la possibilité de faire décroûter les murs afin de redonner le caché initial de la chapelle. La dépense va être incluse dans un dossier de demande de subvention au titre des travaux de proximité afin de bénéficier d'un financement du Conseil général au taux de 80%. La deuxième étape sera consacrée au déplacement du transformateur extérieur ou à son enfouissement.



Crèche ADALE

– Convention de réservation et d'occupation de place en crèche – Autorisation de signature

Monsieur Gubler rappelle que les crèches ADALE représentent une association qui mutualise des crèches afin de répondre aux demandes des familles et des entreprises face à la pénurie des places qui se présente. Il expose que le directeur général des crèches ADALE a conseillé cette première adhésion à la commune afin de pouvoir mener ensuite une réflexion sur le futur. Il mentionne que ces contrats ne

modifient en rien les contrats qui ont été passés et qui existent toujours avec la CAF ; cela vient en supplément. Monsieur Quinard demande comment seront attribuées ces places. Monsieur Gubler répond que la directrice de la crèche de Cuges analyse les demandes des parents et juge ceux qui sont susceptibles d'en bénéficier.

Monsieur le maire indique que la priorité est donnée aux parents qui travaillent dans la zone industrielle des Paluds. Monsieur Gubler souhaite ajouter que face aux nombreuses demandes que reçoit la directrice et auxquelles il est impossible de répondre favorablement, cette adhésion aux crèches ADALE semble être la solution la mieux adaptée aux finances communales.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 23 h.

Monsieur le maire ouvre la séance du Conseil municipal en annonçant la suppression du poste d'enseignant spécialisé dans le cadre des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté à l'école élémentaire pour la rentrée 2012. La disparition de cette classe d'adaptation entraînera non seulement la réintégration au système scolaire classique d'une cinquantaine d'élèves pris en charge par monsieur Hubert Espanet qui exerce depuis 10 ans sur la commune mais aussi la perte de la décharge horaire pour le directeur de l'école, ce qui conduira ce dernier à partir et son successeur à encadrer deux sites scolaires sur un mi-temps. Il mentionne que les administrés pourront prendre connaissance, par le biais du **Cuges au cœur**, du contenu de la lettre qu'il a adressée à monsieur l'inspecteur d'académie face à cette situation scandaleuse. Il annonce également qu'une mobilisation des parents d'élèves aura lieu ce jeudi en présence des élus devant l'école Jean-Claude Molina.

Madame Malafronte dénonce à son tour la situation catastrophique actuelle dans laquelle se trouve l'Éducation nationale.

Madame Bézert souligne que la gestion des deux sites scolaires avec un mi-temps relève de l'impossible et qu'une décharge est indispensable pour mener à bien cette mission.

Finances communales – Rapport sur les orientations budgétaires

Monsieur le maire présente les axes qu'il a retenus pour l'organisation du débat d'orientations budgétaires.

Dans un premier temps, il évoque le **contexte international et européen** qui est marqué par les plus grandes incertitudes sur la reprise économique induites par la crise des dettes souveraines aux États-Unis et dans la zone Euro. En 2011, la conjoncture a été caractérisée par une situation financière chaotique, avec la crise de l'endettement public dans les pays de la zone Euro, la hausse du chômage, l'instabilité du marché des matières premières, le renchérissement du pétrole et les fluctuations du marché des changes.

Depuis juillet 2011, l'activité économique s'est dégradée dans la zone Euro, qui est entrée en récession au quatrième trimestre. Selon les prévisions de l'INSEE, l'activité devrait être faible jusqu'à mi-2012. L'inflation devrait baisser à la mi-2012 mais avec un risque objectif en France si l'augmentation de la TVA se concrétise. Malgré une crise grave touchant les USA et la zone Euro, la différence essentielle dans le traitement de celle-ci réside dans l'attitude des banques centrales en matière d'émission monétaire. Au plus fort de la crise financière et économique, la réserve fédérale a injecté 600 Milliards de Dollars dans l'économie Américaine, alors que la BCE, indépendante du pouvoir politique Européen, refuse toujours de racheter de la dette des États membres et de prêter directement aux dits États. La banque centrale britannique vient d'imiter sa consœur américaine. Ainsi, la BCE prête aux banques privées au taux de 1% et les banques privées prêtent aux États à 4% minimum ; et le taux augmente avec les difficultés de l'État. La Grèce est ainsi étranglée par les taux imposés par le système bancaire privé. C'est l'exemple type de la solidarité libérale.

Monsieur le maire aborde ensuite le **contexte national**. La politique de rigueur appliquée par notre gouvernement, une hausse sensible du chômage et de l'infla-

tion (2,5% en 2011), une baisse de l'investissement des entreprises et une crise de liquidités des banques se conjuguent et menacent la France de la récession durable. L'impact de cette situation se fait durement ressentir sur le secteur public local.

La crise systémique actuelle touche le secteur bancaire et, après la perte de notre triple A, une agence de notation vient de dégrader la note de plusieurs établissements bancaires : la Société Générale, le Crédit Agricole... Cela s'est immédiatement traduit par des annonces de suppressions d'emplois dans ces établissements. Pour réduire leur dépendance aux marchés financiers pour se financer, les banques augmentent leurs fonds propres, tout en, bien entendu, maintenant leurs marges. De ce fait, les banques accorderont moins de crédits en 2012 et à des taux plus élevés.

A cela s'ajoute, pour le secteur public local, la triste affaire de DEXIA, qui organise sa propre disparition après 3 années de crise qui lui auront fait perdre, sur les marchés financiers et sous la seule responsabilité de ses dirigeants, plus de 10 Milliards d'Euros ! Or, si, en 2011 les collectivités locales ont investi, selon une étude DEXIA, 51,9 Milliards d'Euros, il est prévu que la situation sera bien plus délicate en 2012. En effet, le résultat de 2011 a été atteint grâce aux possibilités d'autofinancement mais aussi parce que l'État a été contraint de demander à la CDC d'augmenter, en urgence, l'enveloppe de crédit ouverte, de 3 à 5 Milliards d'Euros. Le besoin total d'emprunt du secteur public local est évalué à 20 ou 22 Milliards d'Euros en 2012 ; ce niveau ne sera pas satisfait et il pourrait manquer 10 Milliards ! Cela aurait des conséquences graves pour l'économie et l'emploi, **puisque'il faut rappeler que les collectivités locales assurent près de 75% de l'investissement public**.

Les banques ne jouent donc plus leur rôle de financeur de l'économie réelle, et, en plus de leur frilosité à intervenir, les taux

pratiqués sont élevés, ce qui réduit les possibilités d'investissement des collectivités locales. Pour résumer, en 2012, le crédit au secteur public local sera plus rare et plus cher. Les prévisions d'investissements du BP 2012 seront inscrites sous réserve de l'obtention de la part d'emprunt nécessaire.

Lors du dernier congrès de l'AMF, le gouvernement nous a annoncé le début de la mise en place de la révision générale des bases de la fiscalité locale. Cette révision, programmée depuis des années mais jamais commencée, devait concerner les locaux commerciaux et professionnels. Or, d'après des informations syndicales, rien de satisfaisant ne devrait être fait cette année par manque de moyens humains aux services fiscaux.

Monsieur le maire poursuit son exposé en abordant **La loi de finances 2012**. Le parlement a voté une trentaine de dispositions dans la loi de finances relatives aux concours financiers de l'État aux collectivités locales. Le gel des dotations est confirmé, l'inflation 2011 de 2,5% n'est donc pas prise en compte. Le potentiel fiscal, utilisé pour la répartition des dotations de l'État, va être profondément modifié, et, bien que les services de l'État n'aient fourni aucune simulation, on doit craindre des effets négatifs de ces modifications sur le niveau des dotations.

Alors même que les collectivités locales, qui ont l'interdiction d'emprunter pour financer leur fonctionnement, contrairement à ce que pratique l'État depuis 20 ans, ne porte aucune responsabilité dans la grave crise actuelle, l'État a demandé un « effort » supplémentaire de 200 Millions d'Euros au secteur public local, et, de ce fait, l'enveloppe normée des dotations est en diminution de -0,24% par rapport à 2011.

Quant au « panier » du Maire, selon l'étude réalisée par feu DEXIA, distribuée lors du dernier congrès des Maires, l'augmentation des prix des dépenses communales, est, en moyenne de 0,8% de plus, chaque année, que l'inflation hors tabac. On peut

donc évaluer, en tenant compte de la réduction de l'écart au cours du 1^{er} semestre, à près de 3% l'augmentation des prix des dépenses communales en 2011.

La raréfaction et la cherté du crédit, l'inflation et le gel des dotations de l'État rendent les Maires pessimistes.

Monsieur le maire évoque ensuite le **contexte intercommunal**. Il affirme « *Nous avons au moins une certitude : Nous resterons dans l'Agglo en 2012 !* » Les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération prévoient le maintien de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité à leur niveau de 2011, et ce malgré les pertes de recettes résultant de la baisse des dotations de l'État et de la suppression de la TP.

En 2011, l'activité économique de Cuges a généré pour le budget de l'Agglo un produit fiscal de 162 458 € au titre de la CFE, et un produit fiscal de 30 978 € au titre de la CVAE, soit un produit total de 193 436 €.

Nous encaisserons donc de l'Agglo : 136 692 € au titre de l'attribution de compensation et 136 391 € au titre de la dotation de solidarité, et il faut ajouter 7 000 € de remboursement du loyer des locaux du tri postal de la coopérative, soit un produit total de 280 083 €. **Le delta au bénéfice de la commune est donc de 86 647 €, et ce malgré les services transférés et les transferts de charges qui en résultent.**

Monsieur le maire évoque enfin le **contexte communal** en livrant quelques données :

Il commente tout d'abord, la note établie par monsieur Vitrolles, trésorier principal d'Aubagne, sur la valorisation du compte de gestion 2010 qui comporte des indications utiles au débat.

Le Compte Administratif 2011.

Le CA 2011, hors reports, présente un solde négatif de : -29 838.83 € en ce qui concerne le fonctionnement et un solde positif de 84 448.93 € en investissement, soit un excédent net de : 545 88.27 €. Le résultat négatif de la section de fonctionnement est dû essentiellement par le reversement de la CAF, au titre des activités familiales (crèche, CLSH, Coopé). Le delta entre le prévu et le notifié résulte d'une erreur de la CAF dans le nombre d'enfants fréquentant la crèche et le multi-accueil. Dans un premier temps, le montant prévu résultait d'une notification qui s'est avérée erronée. Les 58 534.14 € manquants ont été versés au titre d'acompte en 2010 et ont été inscrits sur le CA2010.

En ce qui concerne le SDIS, nous avons annulé le mandat émis lors d'une DM, car

le receveur municipal a soulevé la déchéance quadriennale de la créance. (Le titre, réclamé pour la première fois en 2011, concerne une échéance trimestrielle de 2002 !).

Les indicateurs financiers :

Monsieur le maire précise que les éléments de comparaison sont effectués à partir des documents nationaux des communes de 3 500 à 5 000 habitants consultés sur le site du ministère : www.colloc.bercy.gouv.fr. Les derniers ratios connus sont ceux de 2010.

La fiscalité :

Monsieur le maire mentionne que l'étude comparative fait apparaître une imposition nettement supérieure à la moyenne nationale de la strate. Par contre, sur le plan départemental, ajoute-t-il, notre TH est nettement inférieure à la moyenne de toutes les communes du 13.

La moyenne départementale de la TH est certainement erronée. La comparaison avec l'année précédente laisse à penser que le montant exact est 22,13.

L'autofinancement :

Monsieur le maire expose que le document national indique, pour 2010, une Capacité d'Autofinancement nette moyenne de 250 000 €. Pour 2012, nous devrions pouvoir dégager une CAF nette de 200 000 € environ.

L'endettement :

L'examen comparatif avec la moyenne nationale 2010 des communes de la strate fait apparaître un endettement total et une annuité 2012 supérieurs à la moyenne nationale 2010. Cela s'explique en partie par le fait que la commune avoisine les 5 000 habitants et se trouve donc dans la partie supérieure de la strate. **Monsieur le maire poursuit en ajoutant que par contre notre endettement par habitant est nettement inférieur à la moyenne nationale, de même que l'annuité de la dette par habitant.**

Les dotations de l'État :

Monsieur le maire fait remarquer qu'à défaut de notification, et compte tenu que nous sommes une commune défavorisée, on peut miser, à minima, sur un produit équivalent à celui de 2011.

La fiscalité locale :

Compte tenu de la situation générale, de l'inflation des dépenses communales pour 2011, évaluée à 3% minimum, et de nos faibles moyens, monsieur le maire propose d'élaborer le BP 2012 avec une hausse des taux inférieure à l'inflation, soit 1 ou 1,5%. Cela se traduirait par un produit supplémentaire, hors augmentation des bases décidée par l'état et inconnue à ce jour, de 23 000 ou 34 500 €.

Les dépenses de fonctionnement :

Monsieur le maire poursuit son exposé en abordant les dépenses de fonctionnement.

Comme chaque année, dit-il, nous devons nous efforcer de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité de notre service public communal. Cette maîtrise ne se fera pas au dépend du personnel communal ; les avancements et les changements de grade décidés par la CAP du CDG seront concrétisés. **En 2011, nous avons renforcé notre service public communal par la nomination de la Directrice Générale des Services.** Cette année, ce renforcement se poursuit avec, à compter du 1^{er} février le recrutement, par voie de mutation, d'un agent d'accueil et l'augmentation du nombre d'heures de travail de 2 agents des services technique au 16 mars prochain.

Notre effort devra donc porter sur les autres postes de dépenses, en « *serrant les boulons* » chaque fois que cela sera possible. Le BP traduira cette volonté !

Les recettes de fonctionnement :

Outre le produit fiscal supplémentaire déjà évoqué, monsieur le maire annonce qu'on pourra compter sur un produit supplémentaire lié à l'augmentation des bases décidée par l'état : 1,8%, soit un produit additionnel de 41 500 €, ainsi que celle résultant de l'augmentation de la population et celle découlant des autorisations d'urbanisme. Il ajoute qu'on peut estimer le produit fiscal total supplémentaire à environ 80 000 €, auquel il faut ajouter 15 000 € de produit additionnel provenant du fond départemental de l'ex TP, qui nous a déjà été notifié. Nous bénéficierons aussi d'une recette supplémentaire de 2 104 € provenant de l'augmentation de la taxe sur les pylônes. Nous inscrirons 81 000 € au titre de la taxe sur l'électricité. Nous ajouterons 7 000 € au produit des locations immobilières (reversement Agglo déjà évoqué).

L'investissement :

Monsieur le maire rappelle qu'il convient, hors budget 2012, de réaliser les programmes financés sur 2011 et non exécutés à ce jour, à savoir l'agrandissement du local bouliste et le revêtement du chemin de la pierre blanche.

Quant à la **capacité d'autofinancement pour 2012**, monsieur le maire expose que l'annuité de la dette 2012, en capital, se monte à : 304 699,32 €. Les amortissements, qui sont une dépense obligatoire en fonctionnement, mais qui se retrouvent en recette d'investissement, s'élèvent à : 341 959,34 €. Sans transfert à l'investissement d'un excédent de recettes de fonc-